



Commission Départementale en Arbitrage de Lot-et-Garonne

Réunion du 27 mars 2026

PV n°7

Présidence : Sophian Sebbani,

Présents : Jacques Reynaert, Ludovic Lapeyrie, Arnaud Schroder (Président de la CDPA, en visio), Léa Michelet (en visio), Gilles Bonté, Michel Dubernet, Jamal Ammari,

Excusés : Jean François Gouvéia, David Brivoizac,

Absent non excusé : Eric Larrigaudière

1/Validation du PV du 27 février 2026 : à la majorité des membres présents.

2/ 1er examen écrit le dimanche 08 mars 2026

Nombre de participants par catégorie :

D1 : 09/10

D2 : 10/11

D3 : 13/20

AA : 08/16

-23 : 05/07

Stagiaires : 7

Encadrements : 4

3/ Examen blanc pour les candidats Ligue

Il a eu lieu le dimanche 22 mars au district pour la partie théorique et sur le terrain synthétique du SUA pour le « Taisa ».

4/ Interdistricts U13 garçons du mercredi 18 mars 2026 à Mont de Marsan

Notre représentant : Sentout Théo

5/ Faits liés à des arbitres officiels

Le cas des 2 arbitres pour

- F.F licence 301085263 : a reconnu avoir fauté à 2 reprises,
- K.N licence 2319921543 : n'a pas utilisé tous les moyens mis à sa disposition.

Mise au vote par les membres présents : 7 pour une sanction et 1 abstention.

Chaque arbitre recevra un courriel.

Autre cas : courriel reçu du club de l'US Bazeille se plaignant d'un arbitre (LM licence 310609166) ;

- La CDA a reçu un courriel du dit arbitre
- En attente d'un courriel du délégué officiel du district pour statuer.

Une réponse sera faite au club.

6/ Les candidats Ligue

	Filière	Filière	Décision CDA
Ammari Jamal	Central		Accord sous réserve d'éligibilité
Vapillon Jérémie	Central		Accord sous réserve d'éligibilité
Glath Mikaël	Central		Accord sous réserve d'éligibilité
El Abadi Hatim		AA	Accord sous réserve d'éligibilité
Fournier Fabien		AA	Accord sous réserve d'éligibilité
Kéniche Nadji		AA	Accord sous réserve d'éligibilité
Oliveira De Sousa Tiago André		AA	Accord sous réserve d'éligibilité

7/ Mise en Place des caméras

C'est la commission prévention qui détermine les rencontres « dites sensibles ».

Cette commission se réunit 2 fois par mois en visio.

Pour la CDA sont concernés les 2 désignateurs jeunes et seniors.

8/ Finale départementale + régionale U13

La finale départementale du Festival Foot U13 Pitch se déroulera à Miramont-de-Guyenne le samedi 28 mars 2026, de 9h00 à 17h30.

6 arbitres ont été sélectionnés pour la journée départementale : Polidoro Clara, Zanardo Sandro, El Khelouane Ayoub, Pandelle Mylo, Lisse Hugo, Sentout Théo.

La CDA désignera pour les finales régionales :

- 2 jeunes arbitres titulaires (1 garçon et une fille)
- Et si possible 2 jeunes arbitres supplémentaires (1 garçon et 1 fille).

9/Réunion de fin de saison

Réunion de fin de saison programmée le 13/06/2026. Le lieu reste à ce jour à déterminer.

Prise de contacts avec plusieurs établissements, aucun retour concret pour l'instant.

10/Orientations DA et reconnaissance institutionnelle des arbitres

Sophian Sebbani détaille aux membres de la CDA le mail reçu de la direction de l'arbitrage (orientations souhaitées et reconnaissance institutionnelle des arbitres, selon l'ancienneté).

11/Retour d'Arnaud Schroder sur la formation niveau 2

Dans le cadre de ce rassemblement, il indique avoir renforcé ses compétences pédagogiques en approfondissant ses techniques d'intervention et sa capacité à s'adapter à différents publics.

Les échanges et mises en situation lui ont permis d'affiner sa posture et d'optimiser la transmission des contenus.

Il a également présenté un projet développé au sein du district, soumis à l'évaluation des formateurs de la Fédération. Les retours obtenus ont été riches et lui ont permis d'identifier des axes d'amélioration concrets.

Enfin, l'animation d'une séance terrain en collaboration avec un formateur d'une autre ligue a constitué une expérience particulièrement formatrice, favorisant l'échange de pratiques et l'enrichissement mutuel.

12/Tour de table et fin de réunion

Commission discipline :

Notre représentant nous fait part que 3 arbitres n'ont pas fait de rapports. Chacun recevra un courriel avec le montant de l'amende, prévu à l'article 20 du RI

Commission d'appel :

Notre représentant nous fait part qu'un arbitre ne s'est pas déplacé ni excusé. Il recevra un courriel avec le montant de l'amende, prévu à l'article 20 du RI

Prochaine CDA : vendredi 24 avril à 19h00 au district.

Le Président : **Sophian Sebbani**

Le Secrétaire : **Jacques Reynaert**